

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE
du 30 Septembre 2015 à 17 H 30
à BEINHEIM**

Personnes présentes : Bernard HENTSCH - Danièle CLAUSS - Roland ISINGER - Jean-Louis SITTER - Pascal STOLTZ - Guy CALLEGHER - Jean-Michel FETSCH - Marie-Bernadette BUTZERIN - Bernard KAPPS - Isabelle SCHMALTZ - Richard STOLTZ - Benoît BAUMANN - André FRITZ - Denis DRION - Bruno KRAEMER - Jacques WEIGEL - Philippe GIRAUD - Francis JOERGER - Denis LOUX - Jean-Luc BALL - Jean-Paul HAENNEL - Claude WEBER - Anne URSCH, Directrice Générale des Services

Absents : Bernard GROSJEAN

Excusés : Christiane HUSSON, ayant donné procuration à Benoît BAUMANN - Joseph SAUM, ayant donné procuration à Jean-Michel FETSCH - Geneviève HECK - Richard SCHALCK, remplacé par GAST René

Invités présents :

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Schéma de mutualisation
 - ✓ Présentation du dispositif par Mme Sophie GAINNET du Centre de Gestion du Bas-Rhin
3. Transfert de compétence « Urbanisme »
4. Transfert de crédits
5. Divers

1 – Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil désigne son secrétaire de séance lors de chacune de ses séances.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- désigne Madame Anne URSCH, secrétaire de la présente séance.

Adopté à l'unanimité

2 – Schéma de mutualisation

Présentation du dispositif par Mme Sophie GAINNET du Centre de Gestion du Bas-Rhin

3 – Transfert de compétence « Urbanisme »

- ✓ Vu la décision prise le 28 mai 2014, à savoir le refus du transfert automatique de compétences du PLU vers la communauté de communes de la Plaine du Rhin tel que l'article 136-II de la loi ALUR le prévoit,
- ✓ Vu les conséquences que cette décision entraîne sur les documents d'urbanisme en cours,
- ✓ Etant donné que les communes concernées disposent jusqu'au 31/12/2015 pour prescrire un PLU,

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- décide de *ne pas prendre* la compétence « urbanisme »

Adopté à 14 voix pour et 11 voix contre

4 – Transfert de crédits

Afin de couvrir l'insuffisance de crédits pour les écritures d'amortissement des subventions, il y a lieu de prévoir le transfert de crédits suivants :

Budget Principal

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
c/023	303 712.00 €	c/777-042	303 712.00 €

Investissement

Dépenses		Recettes	
c/13911-040	37 035.00 €	c/021	303 712.00 €
c/13912-040	10 806.00 €		
c/139141-040	168 483.00 €		
c/139148-040	4 605.00 €		
c/13916-040	16 066.00 €		
c/13917-040	16 054.00 €		
c/13931-040	18 085.00 €		
c/13932-040	32 578.00 €		

Adopté à l'unanimité

Signatures :

Bernard HENTSCH		Danièle CLAUSS	
Roland ISINGER		Jean-Louis SITTER	
Pascal STOLTZ		Guy CALLEGHER	
Jean-Michel FETSCH		Christiane HUSSON	Excusée, procuration à Benoît BAUMANN
Joseph SAUM	Excusé, procuration à Jean- Michel FETSCH	Marie-Bernadette BUTZERIN	
Bernard KAPPS		Isabelle SCHMALTZ	
Richard STOLTZ		Benoît BAUMANN	
André FRITZ		Denis DRION	
Bruno KRAEMER		Jacques WEIGEL	
Philippe GIRAUD		Francis JOERGER	
Denis LOUX		Geneviève HECK	Excusée
Bernard GROSJEAN	Absent	Jean-Luc BALL	
René GAST		Jean-Paul HAENNEL	
Claude WEBER			